

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier Concernant la reprise par l'ad<sup>e</sup>. Com<sup>e</sup>. de

la Ville de Louvain de la Maquette d'une Statue de Van Bodeghem

N<sup>o</sup> 4634

par Cuyper.

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE
1	3 mars.	Demande de prise de réception de la maquette d'une Statue de Van Bodeghem
2	5 id.	Réponse favorable
3	16 "	Accusé de réception

4634  
 Reprise de la maquette de la Statue de Van Bodeghem par la Ville de Louvain.



VILLE  
DE  
LOUVAIN.

Louvain, le 16 Mars 1891.

N<sup>o</sup> 6034.

3

Les Bourgmestre et Échevins,

Déclarent avoir reçu de  
M<sup>r</sup> le Conservateur du Musée  
des Beaux-arts, Place  
du Musée, 9, à Bruxelles,  
la maquette de la statue de  
Jan Rodegheer par feu Jean  
Cuybers.

Les Bourgmestre et Échevins,



Ch. D'...

Par ordonnance:  
Le Secrétaire,

J. Mazeney



Reville J. Mars 1898

2

A MM le Procureur  
et Escriain de la Ville de  
Louvain -

à la suite de la dépense  
que vous avez bien voulu  
vous adresser en dot.  
du 3 C. (N<sup>o</sup> 6034)  
Nous avons l'honneur  
de vous faire connaître  
que nous tenons à votre  
disposition au Palais  
des B. A. sur des  
plans N<sup>o</sup> 9 Cont. la  
Revue d'un Acquis  
la Maquette de la  
Statue de Van B. de 1898



par M. Jean Cuyper  
Nuits avec M. A.  
L'assurance de votre  
dévotion bien distinguée  
P. L. C. D.  
L'écrit —



DE

LOUVAIN.

Objet :

Musée.-  
Statue VanBodeghem.



N°  
60345.

Monsieur le Conservateur,

*Hannexes.*

Nous avons l'honneur de vous transmettre avec la présente:

1° Une copie du testament de feu M. Guillaume Decoster lequel institue comme légataire universel M. Arthur DeGreef;

2° La copie d'un acte sous seing privé par lequel feu M<sup>r</sup> Jean Cuypers fait don à M. Guillaume Decoster de toutes les maquettes qu'il a faites pendant sa vie.

3° Une lettre de M. l'avocat VanderZeypen Conseil de M<sup>r</sup> Hoste, légataire universel de feu Jean Cuypers, d'où résulte que sa cliente ne fait aucune opposition à ce que la donation faite à feu M. Guillaume Decoster reçoive sa pleine exécution.

Rien ne s'oppose, en conséquence, Monsieur le Conservateur, à ce que la délivrance soit faite à notre ville, con-

formément

A Monsieur le Conservateur du Musée des beaux-Arts, place du Musée,  
N° 9, à Bruxelles.



formément aux instructions de M. Arthur DeGreef, de la ma-  
quette de la statue de VanBodeghem.

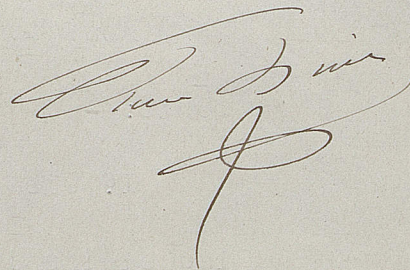
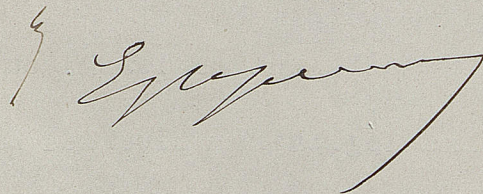
Veillez nous informer du jour et de l'heure où notre  
agent pourra se présenter au Musée pour procéder à la prise  
de réception de la maquette dont s'agit.

Veillez agréer, Monsieur le Conservateur, l'assurance  
de notre considération distinguée.

Les Bourgmestre et Echevins,

Par Ordonnance:

Le Secrétaire,





*Copie*

Testament de Guillaume Hubert Decoster.

---

Ceci est mon testament et ma dernière volonté:

Je lègue à mon ami Arthur DeGreef, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, tous les biens généralement quelconques que je posséderai le jour de mon décès.

Je déclare nul et non avéré tout autre testament que je pourrais faire dans un moment de maladie ou de folie et dans lequel je ne révoquerais pas expressément le présent testament; et je déclare faux tout testament que l'on pourrait produire et qui serait contraire à ce dit testament ci.

Fait à Louvain, le 23 Août 1800 nonante-trois.

(Signé) Guillaume Hubert Decoster.

Parafé ne varietur. Louvain, le 16 Mai 1895.

(Signé) Henot, Nys, C.B:

N<sup>o</sup> 51. Visé pour valoir timbre de dimension. Enregistré à Louvain, le dix sept Mai 1895, Vol. 110, folio 86 verso, Case 5, 1/2 rôle sans renvoi; reçu trente-trois francs.

Le Receveur (signé) Vanthemsche.



*Copie*

Je soussigné fais don à mon ami Guillaume Hubert Decoster, actuellement professeur à l'athénée royal de Louvain de toutes les maquettes que j'ai faites durant ma vie, ainsi que de ma collection de photographies et de plâtres *et je veux que toutes les maquettes, photographies et plâtres* avec tout l'attirail de mon atelier qui seront en ma possession au moment de mon décès lui soient remis pour être conservés avec les tableaux et les études de feu son oncle Bernard VanGobbelschroy.

Au cas où mon ami Decoster viendrait à mourir avant moi je reporte ce don sur son légataire universel.

Ainsi fait à Louvain, le 10 de Janvier 1800 quatre  
vingt-neuf.

( Signé ) Jean Cuypers,  
statuaire.



Cuypers

Louvain, le 11-2- 1898.

Mon cher confrère

M. Decoster.

M. Arthur DeGreef me communique votre lettre du 3 Février 1898 et me prie de vous envoyer les copies réclamées par cette lettre.

Je ne saurais pas vous remettre la copie du testament par lequel M. Guillaume Decoster institue M. Arthur DeGreef légataire universel. L'expédition de ce testament fait partie d'un dossier que j'ai envoyé à mon correspondant de Bruxelles pour plaider l'affaire VanGobbelschroy, mais il vous suffira de prier le notaire Hollanders de vous faire tenir une copie sur papier libre de ce testament olographe.

Je vous communique sous ce pli:

a) La copie d'un écrit signé Jean Cuypers 10 Janvier 1889 dont l'original est en ma possession et par lequel celui-ci fait don à Decoster de toutes ses maquettes avec stipulation que si M. Decoster meurt avant lui la libéralité passera à son légataire universel;

b) La copie du testament de J. Cuypers daté du 30 Janvier 1897 dont l'original est déposé au rang des minutes de

M.



M<sup>e</sup> Hollanders.

Il y a dans l'écrit Cuypers du 10 Janvier un don au profit de Decoster.

Je ne suis pas d'accord avec M<sup>lle</sup> Hoste légataire universelle de Cuypers pour n'attribuer à l'acte du 10 Janvier 1897 d'autre valeur que celui d'un don manuel des maquettes etc. antérieures au décès de Decoster et se trouvant en possession de celui-ci au moment de son décès dans son musée.

Tel est le cas de la statue en plâtre VanBodeghem que M. Cuypers a retirée de notre Musée pour pouvoir l'exposer.

Au surplus Mademoiselle Hoste ne fera aucune difficulté pour donner pour autant que de besoin l'autorisation de retirer la statue et en faire don suivant les intentions de M. DeGreef.

Bien à vous,

( Signé ) A. VanderZeypen.



*Copie*

Le soussigné Jean Cuypers, statuaire à Louvain, nomme et institue pour son légataire universel Mademoiselle Elodie Hoste, demeurant en ce moment à Ixelles, rue Goffart, 54, à qui il laisse et lègue tous ses biens meubles et immeubles qu'il délaissera au jour de son décès lui accordant la saisine.

Louvain, le 30 Janvier 1800 nonante-sept.

(signé) J. Cuypers.